

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1916)
Heft: 165-166

Artikel: A propos de l'Art Suisse à l'étranger
Autor: Geiger, Ernst
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-625363>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'Exposition aura dans une ville qui était jusqu'ici fort mal partagée dans ce domaine. Nous faisons des vœux pour la pleine réussite de cette Exposition.

Berne, septembre 1916.

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

La Société universitaire s'est déclarée prête à faire bénéficier le fonds du *bâtiment d'Exposition* de Berne de sa séance annuelle et d'aider ainsi les artistes dans la réalisation tant désirée de ce projet. Sans compter l'apport matériel que nous pouvons espérer de cette manifestation, nous apprécions hautement ce témoignage de sympathie à un moment où les arts souffrent tout particulièrement. Dans la seconde moitié de novembre aura lieu une fête au Schänzli qui se composera probablement d'une matinée avec concert et autres réjouissances — le Théâtre municipal a promis sa collaboration — et d'une soirée avec bal. Les artistes ont été invités à collaborer et la section de Berne de notre société a formé un comité en vue de l'organisation d'un

Salon humoristique.

Nous espérons que ce salon sera une des principales attractions de la fête et que les artistes tiendront à contribuer à sa réussite. Ce salon sera exposé dans un local fermé et il sera prélevé une entrée. Le règlement au sujet de la vente, d'une loterie ou d'une vente aux enchères des œuvres sera fait ultérieurement. Il sera également décidé plus tard si cette exposition restera ouverte après la fête et combien de temps.

Le programme n'est aucunement limité; la plus grande diversité est au contraire recommandée quant aux idées, techniques, format, etc.; seul le terrain politique doit être évité.

Afin d'obtenir plus d'unité et pour faciliter aux artistes leur envoi, la commission d'organisation prendra à sa charge un encadrement provisoire en harmonie avec l'exposition. Le lieu est la date de la livraison (commencement de novembre) sera communiqué par une circulaire.

Vu l'importance qu'a pour nous la réussite financière de cette entreprise, il a été décidé que *chaque membre de notre section est tenu de fournir au moins une œuvre*. Nous espérons que les dames artistes de Berne voudront bien aussi collaborer à notre œuvre et nous serions reconnaissants à tous nos collègues de la Suisse s'ils voulaient s'intéresser à la chose. Nous sommes certains qu'à l'idée seule de ce projet, qui est nouveau pour notre ville, il sera venu à l'esprit de maint collègue une idée spirituelle qu'il se hâtera de fixer en une œuvre. Le soussigné est prêt à donner tous les renseignements que l'on pourrait désirer.

Pour le Comité
de la Section de Berne des P. S. et A. S.

SURBEK.



A propos de l'Art Suisse à l'étranger.

Le temps a été malheureusement trop court à l'assemblée générale de Langenthal, pour discuter avec fruit cette question qui avait été mise à l'ordre du jour par les bons soins du Comité central sans que j'en eusse fait la demande. Mais, comme différents membres de la Société ont exprimé leur opinion, soit oralement soit par écrit ou par la voix de la presse, je me vois forcé de donner quelques explications.

L'argument que l'exportation d'œuvres d'art suisses serait au détriment de notre pays et de notre culture ne tient pas debout. A une surproduction de jour en jour grandissante l'exportation est le seul remède. On pourrait même s'attendre, dans le cas où cette exportation se réaliserait vraiment, à ce que certains milieux de chez nous qui ont toujours gardé vis-à-vis des artistes une attitude très réservée, réfléchissent un peu à la valeur de notre art suisse.

L'exemple de la France qui a laissé partir pour l'étranger une bonne partie des œuvres les plus remarquables du XIX^e siècle est mal choisi. Heureusement notre art officiel n'est pas centralisé comme c'est le cas chez nos voisins et ne se concentre pas uniquement sur un académisme stérile. Il serait du reste facile d'y remédier. N'oublions pas non plus la phalange de collectionneurs particuliers qui font leur part pour conserver les belles œuvres d'art au pays. Du reste, il y aurait un moyen bien simple pour empêcher que des œuvres importantes quittent le pays sans qu'on ait eu l'occasion de les voir auparavant en Suisse: il suffirait d'un article des statuts d'une *société d'art suisse à l'étranger* qui dise que seules les œuvres qui ont figuré dans une exposition importante en Suisse seront susceptibles d'être envoyées aux expositions à l'étranger. Les organes officiels intéressés ont donc, par le fait de leur collaboration, le moyen de remédier à ces inconvénients. Si au contraire il s'en désintéressent, ils perdent du même fait tout droit de récrimination au cas où les artistes trouvent une solution toute commerciale de leurs intérêts et qu'ils envisagent tout simplement leur *avantage matériel*, comme le leur reproche dans la presse un membre passif.

Quant à moi, et je croyais l'avoir dit assez clairement dans mon premier article, je pensais à quelque chose de plus que cet *avantage matériel* de quelques-uns. Il s'agit à mon sens d'une question vitale pour les artistes. Celui qui ne voit que l'*avantage matériel* n'a pas compris le sérieux de la situation. Notre situation qui, abstraction faite de quelques exceptions, est déjà actuellement très précaire, peut devenir critique si nous ne cherchons pas à être un peu prévoyants. Si nous attendons trop longtemps nous trouverons la place prise. Gardons-nous de nous barrer le chemin mutuellement. Lançons-nous dans la concurrence avec l'étranger.

Ernest GEIGER.